

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 173 – Vœu relatif à l'immeuble situé 14, rue Perrée (3^e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les récentes annonces de M. Jean-Marc AYRAULT, Premier Ministre et de Mme Cécile DUFLLOT, Ministre du logement et de l'égalité des territoires, concernant le transfert de certains biens de l'Etat aux collectivités territoriales aux fins d'y réaliser du logement social ;

Considérant que les services de la « Garantie », hébergés dans l'immeuble situé 14, rue Perrée, appartenant à l'Etat font l'objet depuis deux ans d'une restructuration et d'un redéploiement, cet immeuble étant donc appelé à terme à être libéré ;

Considérant que les études de faisabilité montrent une capacité de réalisation de logements sociaux ;

Considérant que cet immeuble représente une opportunité exceptionnelle dans un arrondissement dépourvu de foncier où les demandes s'accroissent ;

Sur la proposition de M. Pierre AIDENBAUM et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement pour que l'immeuble situé 14, rue Perrée fasse partie des biens de l'Etat susceptibles d'être cédés par l'Etat à la Ville de Paris, afin d'y réaliser un programme de logements sociaux.